COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 14 AVRIL 2025

Rapport de Madame Véronique MARCOT, Vice-Présidente

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET GENERAL

Le budget de la Communauté d'Agglomération d'Epinal est réparti entre un budget général et sept budgets annexes hors TVA *(huit en 2024 avant intégration en 2025 du budget annexe zone Hermitage au sein du budget annexe Zones Economiques)*, représentant en cumulé 213 millions d'euros.

Pour le budget général, le budget primitif 2025 s'équilibre à hauteur de 98 352 165 € pour la section de fonctionnement, soit une augmentation de +2,02 % par rapport au BP 2024, et 31 065 674 € en investissement, en baisse de -11 % vis-à-vis de 2024.

Le contexte budgétaire et les annonces du gouvernement depuis la première proposition de loi de Finances pour 2025 ont rendu l'exercice de construction du BP 2025 particulièrement difficile.

Le budget qui vous est présenté a été réalisée en intégrant :

- L'évolution des taxes sur les énergies avec un impact de 440 000 € (540 000 € de hausse liée aux taxes mais 100 000 € d'économie grâce à notre nouveau marché) ;

- Le gel de la fraction de TVA (compensation de la TH et de la CVAE). Sur la base de l'évolution de la fraction de TVA pour 2025 de 2,3 % annoncé par l'Etat en Comité de Finances Locale, avant l'annonce du gel, la perte évaluée pour la CAE s'élève à près de 630 000 € ;

- L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de 3 points en 2025 (12 points d'indice sur 4 ans) avec un impact de +270 000 € ;

- La fin de la compensation de l'évolution de la cotisation Maladie avec un impact de +80 000 € ;

- La baisse de la dotation de compensation (composante de la DGF) pour un montant de -221 000 € afin de financer la DSU et DSR des Communes ;

- La baisse de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) normalement figé pour un montant de -307 000 €, représentant une baisse de -28,57 % de la DCRTP.

- La baisse du FDPTP (fonds départemental de péréquation suite à la réforme de la taxe professionnelle) pour un montant estimé à -25 000 € (-19 %) ;

- La baisse de la taxe d'habitation pour un montant de -210 000 € qui selon les explications des services fiscaux provient de la déclaration par les administrés de la GMBI (gestion de mes biens immobiliers) réalisés en 2022 avec des procédures de régularisation sur exercices antérieurs à la charge de la collectivité.

Cela représente pour le BP 2025 un impact de 2 283 000 €. Si l'on ajoute à cela la perte de la fraction de TVA de 2024 pour un montant de 1 260 000 €, cela porte l'addition à 3 543 000 €.

Par ailleurs, ces contraintes budgétaires, qui concernent l'ensemble des collectivités, auront vraisemblablement une répercussion sur les subventions qu'elles nous versent et un impact direct sur nos recettes (hors recettes déjà programmées ou contractualisées).

Malgré cela, la construction rigoureuse du projet de budget 2025 a permis notamment :

- Un virement à la section d'investissement de 5 400 000 € (contre 5 500 000 € en 2024) ;

- Ainsi que la constitution d'une réserve de fonctionnement de 500 000 € pour les dépenses imprévues, et d'une provision de 1 M€ pour le résultat 2025 constitué des économies issues des arbitrages réalisés, pour préserver l'exercice 2026.

*** * * * ***

L'équilibre du BP 2025 nécessite alors l'évolution de la Taxe Foncière de 2,24 points (passage de 3,76 % à 6 %) qui permettra de générer un produit supplémentaire de 3 080 000 €.

Le budget primitif 2025, présente ainsi, en section de fonctionnement, nos recettes qui s'établissent à 98 352 165 € avec la reprise du résultat :

	BP 2025
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	**2 250 063 €**
ATTENUATIONS DE CHARGES (Remboursements RH)	**314 500 €**
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	**1 660 000 €**
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	**3 976 826 €**
dont :	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	*460 000 €*
Redevances des équipements culturels	*214 630 €*
Redevance des équipements sportifs	*1 347 000 €*
Redevance des équipements de loisirs	*45 000 €*
Redevance des équipements et services sociaux	*932 000 €*
IMPOTS ET TAXES	**30 163 427 €**
dont :	
FNGIR	*1 261 920 €*
FPIC	*1 180 000 €*
Fraction de TVA en compensation de la TH	*20 546 103 €*
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	*7 120 404 €*
FISCALITE LOCALES	**38 210 523 €**
dont :	
Impôts directs locaux	*21 379 277 €*
Taxe sur les surfaces commerciales	*2 850 000 €*
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	*1 310 970 €*
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	*11 329 276 €*
Taxe GEMAPI	*701 000 €*
Taxe de séjour	*490 000 €*
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**21 087 685 €**
dont :	
DGF	*9 717 394 €*
DGD	*43 500 €*
Fiscalité indirecte	*6 474 294 €*
Subventions reçues	*4 852 497 €*
AUTRES RECETTES	**689 141 €**
TOTAL BP 2025	**98 352 165 €**

Concernant les recettes de fiscalité et les dotations :

Les produits de fiscalité et des dotations évolueraient de la façon suivante :

FISCALITE DIRECTE	CA 2024	BP 2025	Evolution (€)	Evolution (%)
TH	933 102 €	723 086 €	*-210 016 €*	*-22,51 %*
TFB	4 995 758 €	8 242 140 €	*3 246 382 €*	*+64,98 %*
TFNB	140 198 €	142 342 €	*2 144 €*	*-1,53 %*
C.F.E	11 569 686 €	12 197 128 €	*627 442 €*	*+5,42 %*
TA TFPNB	76 443 €	74 581 €	*-1 862 €*	*-2,44%*
SOUS-TOTAL 73111	**17 715 187 €**	**21 379 277 €**	***3 664 090 €***	***+20,68 %***

On notera la bonne dynamique de la CFE : +5,42 %, avec un produit complémentaire de + 627 K€.

Concernant la fraction de TVA, elle se décompose comme suit :

	CA 2024	BP 2025	Evolution (€)	Evolution (%)
Fraction de TVA	27 390 629 €	27 666 507 €	+275 878 €	+1,01 %

Concernant les autres produits de fiscalité dite fiscalité indirecte :

	CA 2024	BP 2025	*Evolution (€)*	*Evolution (%)*
Compensation TF	559 463 €	834 259 €	*274 796 €*	*+49,12 %*
Compensation CET	4 534 357 €	4 767 448 €	*233 091 €*	*+5,14 %*
TASCOM	2 595 987 €	2 850 000 €	*254 013 €*	*+9,78 %*
IFER	1 287 780 €	1 310 970 €	*23 190 €*	*+1,80 %*
FNGIR	1 261 920 €	1 261 920 €	*0 €*	*0 %*
DCRTP	1 075 465 €	768 182 €	*-307 283 €*	*-28,57 %*
FDPTP	129 554 €	104 405 €	*-25 149 €*	*-19,41 %*

Concernant la DGF :

	CA 2024	BP 2025	*Evolution (€)*	*Evolution (%)*
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT				
Dotation d'intercommunalité	3 837 733 €	3 825 434 €	*-12 299 €*	*-0,32 %*
Dotation compensation	6 113 697 €	5 891 960 €	*-221 737 €*	*-3,63 %*
TOTAL	**9 951 430 €**	**9 717 394 €**	*-234 036 €*	*-2,35 %*

On notera qu'au global, les dotations de l'Etat baisseront de 570 000 €.

* * * * *

A noter que les recettes du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communale) ont été budgétés à hauteur du droit commun de 2024, soit 1 180 000 €.

La taxe GEMAPI a été augmenté de 31 000 € de produit complémentaire intégrant la revalorisation nominale des bases de +1,7 % ainsi que l'intégration des nouvelles bases.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmenterait de 253 358 €, soit +2,29%, sachant que le produit est intégralement reversé au SICOVAD.

* * * * *

Les dépenses de fonctionnement s'établissent également à 98 352 165 € :

	BP 2025
Atténuation de produits	**38 347 276 €**
Dont :	
Versement des attributions de compensations	26 310 000 €
Reversement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 329 276 €
Reversement de la Taxe de séjour	490 000 €
Dotation de Solidarité Communautaire	201 000 €
Charges à caractère générale	**10 963 038 €**
Dont :	
Energie-Electricité	1 742 150 €
Chauffage urbain	516 480 €
Réserve de fonctionnement	500 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	**24 037 935 €**
Dont :	
Charge de personnel	22 125 858 €
Mutualisation de services avec les Communes membres	1 912 077 €
Autres charges de gestion courante	**14 541 188 €**
Dont :	
Versement de la contribution au SDIS	3 973 974 €
Reversement de la Redevance d'enlèvement des OM au SICOTRAL	480 000 €
Subventions versées aux associations	2 346 686 €
Déficit des budgets annexes	1 220 000 €
Charges financières (intérêts d'emprunts, frais bancaires…)	**1 436 260 €**
Charges exceptionnelles (titres annulés sur ex. antérieurs…)	**12 850 €**
Amortissement et opérations d'ordre	**3 613 618 €**
Virement à la section d'investissement	**5 400 000 €**
TOTAL	**98 352 165 €**

La structure de nos dépenses réelles de fonctionnement est marquée par les reversements de fiscalité (taxe sur les ordures ménagères et redevance des ordures ménagères, taxe de séjour et attributions de compensation), qui constituent les principaux postes de dépenses pour un total de 38 347 276 €, soit près de 40 % de nos dépenses de fonctionnement.

Les attributions de compensation seules s'élèvent à 26 310 000 €, soit 26,75 % des dépenses de fonctionnement (soit 232 € par habitant contre 147 € par habitant en moyenne nationale).

Les charges à caractère générale (chapitre 011) qui caractérisent les dépenses générales des services et équipements, s'établissent à 10 963 038 € en évolution contenue de +2% vis-à-vis de 2024 (hors fluides).

* * * * *

Des études subventionnées sont également prévues à hauteur de 431 379 € avec notamment :

Intitulé	Dépense (€)
Etudes règlementaires de régularisation des rejets pluviaux 2024	80 000 €
Etude Ruissellement	50 000 €
Etude de continuité écologique sur 2 barrages (Jarménil et Saint-Laurent) - AMO et Etude Recettes AGENCE DE L'EAU = 30 000 € (50% du HT)	60 000 €
Etude Santé	42 000 €
Audits LEEA sur 12 bâtiments communaux Recettes ACTEE = 19 500 € (65% du HT) Recettes CLIMAXION = 4 500 € (15% du HT)	36 000 €
AMO "Contrat d'exploitation" Recettes ACTEE = 23 500 € (40% du HT)	54 000 €
Etude zone humide BV coney	20 000 €
SDIE (suite de l'étude débutée en 2024) Recettes ACTEE = 5 000 € (60% du HT)	10 000 €
Etude EPFGE : Revitalisation centre-ville Thaon les Vosges	10 000 €
Etude EPFGE : Friche Boussac Vincey-Portieux	6 000 €
Etude EPFGE : Rue de Lorraine Thaon les Vosges	5 000 €

* * * * *

Les dépenses de personnel (y compris les mutualisations de services avec les Communes membres), de 24 037 935 €, sont en hausse de 8,16 % vis-à-vis du réalisé 2024 (22 223 733 €).

Les dépenses RH s'élèvent à 23 230 544 € et intègrent notamment :

- l'évolution du SMIC de + 2 % (novembre 2024) ;

- l'évolution des cotisations CNRACL et Maladie pour 350 K€.

Les recettes RH sont prévues à hauteur de 1 455 637 € et concernent les remboursements maladie, chèques déjeuners, mais également les subventions des postes financés concernant les postes financés ou refacturation de mise à disposition.

En coût net, et en intégrant la perte de 260 000 € de subventions, l'évolution est de 9,62 % :

	Coût RH	Recettes RH	Coût net	Evolution
CA 2024	21 578 041 €	1 714 120 €	19 863 921 €	
BP 2025	23 230 544 €	1 455 537 €	21 775 007 €	9,62%

* * * * *

En second lieu, nous noterons les dépenses liées à nos contributions à des établissements publics pour près de 9,5 M€ :

Contributions - Participations	2024	2025	Evolution (€)
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	3 876 469 €	3 973 974 €	97 505 €
Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	840 825 €	622 523 €	-218 302 €
Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales	461 317 €	459 555 €	-1 762 €
La Souris Verte EPA	1 010 000 €	1 010 000 €	0 €
Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL)	950 000 €	980 000 €	30 000 €
Office de Tourisme	355 139 €	304 445 €	-50 694 €
Office de Tourisme - Mission SEV Port d'Epinal	64 100 €	0 €	-64 100 €
Office de Tourisme promotion du Centre des Congrès	80 000 €	500 000 €	420 000 €
VNF Frais de fonctionnement volet infrastructure Contrat Canal	121 428 €	121 428 €	0 €
Comité d'itinéraire véloroute V50	5 000 €	5 000 €	0 €
SICOTRAL (reom)	448 000 €	480 000 €	32 000 €
Syndicat mixte pour l'informatisation communale (SMIC)	4 455 €	4 545 €	90 €
ENSTIB (enseignement supérieur) (e campus bois)	40 000 €	40 000 €	0 €
ENSTIB (Remboursement de personnel)	85 000 €	85 000 €	0 €
ENSTIB (défis du bois)	35 000 €	0 €	-35 000 €
Syndicat mixte du Sillon Lorrain	90 900 €	66 236 €	-24 664 €
GIP Sillon Lorrain (BMI)	34 300 €	36 107 €	1 807 €
CROUS	115 000 €	115 000 €	0 €
CESS (enseignement supérieur)	45 000 €	45 000 €	0 €
Faculté de Droit	30 178 €	31 000 €	822 €
Syndicat départemental d'assainissement non collectf des Vosges (SDANC)	9 860 €	10 000 €	140 €
EPTB secteur Meurthe Madon	6 000 €	7 020 €	1 020 €
Syndicat mixte Moselle Amont	380 000 €	580 000 €	200 000 €
Syndicat de La Lanterne	15 700 €	18 000 €	2 300 €
TOTAL	**9 103 671 €**	**9 494 833 €**	**391 162 €**

En neutralisant l'évolution de la contribution à l'Office de Tourisme pour le Centre des Congrès (compensée par une baisse des locations) et le SICOTRAL (recettes de REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères)), les contributions baisseraient de 60 000 € en 2025.

* * * * *

Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2 346 686 €, contre 2 728 696 € réalisés en 2024, soit une baisse de 14 %, avec notamment :

Subvention aux associations et entreprises	2024	BP 2025
Jeunesse et Culture	358 400 €	250 000 €
Vosges TV SEM	300 000 €	200 000 €
AGSU	200 000 €	200 000 €
Chlorobike	350 000 €	200 000 €
GESN (club canoë kayak Golbey Epinal Saint-Nabord)	158 000 €	165 000 €
Comité d'Action Sociale Epinal	121 855 €	121 855 €
Quest For Change	109 000 €	109 000 €
Association du Vieux Châtel	94 000 €	64 000 €
Association DHDA	55 000 €	45 000 €
Vosj'Innove	60 000 €	40 000 €
EGD (dernière année)	97 568 €	36 588 €

* * * * *

A cela s'ajoute la participation du budget général aux budgets annexes pour un montant total de 1 220 000 €, contre 1 301 000 € en 2024 :

Budget Annexe	CA 2024	BP 2025
Scènes-Vosges	1 170 000 €	1 120 000 €
Zones Economiques	0 €	100 000 €
Locations Commerciales	80 000 €	0 €
Haut Débit	51 000 €	0 €
TOTAL	**1 301 000 €**	**1 220 000 €**

* * * * *

Enfin, les frais financiers relatifs à la dette et aux lignes de trésorerie représentent 1 436 260 € (en baisse de 320 000 € vis-à-vis du CA 2024) avec :

- intérêts d'emprunts : 1 085 000 €
- intérêts des lignes de trésorerie et frais bancaires divers : 351 260 €

* * * * *

Comme déjà évoqué, une réserve de fonctionnement a été constituée à hauteur de 500 000 € pour dépenses imprévues.

Et l'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 5 400 000 €.

* * * * *

En matière d'investissement, les recettes se décomposent ainsi :

	BP 2025 (€)	%
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 240 737 €	10,43%
Virement de la section de Fonctionnement	5 400 000 €	17,38%
Subventions	10 627 939 €	34,21%
Emprunt nouveau	4 409 631 €	14,19%
Fonds de compensation de la TVA	3 389 449 €	10,91%
Opérations pour compte de tiers	261 000 €	0,84%
Cession	99 300 €	0,32%
Amortissements et opérations d'ordre	3 637 618 €	11,71%
TOTAL	**31 065 674 €**	**100,00%**

* * * * *

Concernant les emprunts :

En 2025, nous rembourserons 5 398 241 € de capital des emprunts du budget général et annexes :

Remboursement 2025 du capital des emprunts :	**5 398 241 €**
dont :	
Budget général	4 185 134 €
Scènes Vosges	255 832 €
Souris Verte	376 447 €
Locations commerciales	386 051 €
Zones Economiques	172 777 €

Comme nous nous étions engagés, il convient de déduire les annuités d'emprunt des prêts suivants pour un total de 561 000 € :

Déduction emprunt SEM TERR'ENR (2,4 M€)	-120 000 €
Déduction emprunt spécifique Maison de l'Habitat (3,2 M€)	-160 000 €
Déduction emprunt LEEA 2023 (1.040.400 €)	-75 764 €
Déduction emprunts LEEA 2024 (2.676.000 €)	-205 846 €

La nouvelle capacité d'emprunt en 2025 s'élève alors à **4 836 631 €.**

Un emprunt d'un montant de 2 200 000 € sera contracté sur le budget annexe Scènes-Vosges pour l'auditorium de La Louvière et 2 636 631 € sur le budget général.

Par ailleurs, la 2ème tranche de l'emprunt auprès de la CDC pour les opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments ou de développements des énergies renouvelables (ENR) (Emprunts LEEA L'efficacité énergétique auto-financée ou Intracting), pour un montant de 1 800 000 € sera mobilisé (dont 1 773 000 € sur le budget principal) sur une durée de 12 ans et un taux de 1,91 % (cet emprunt sera remboursé grâce aux économies d'énergie réalisées).

Avec l'intégration de ces nouveaux emprunts, la CAF brute s'élèvera en budgets consolidés à 8,38 M€ et le nombre d'années de CAF pour rembourser les emprunts s'élèvera à 7,09 ans (largement inférieur au niveau "critique" de 12 ans).

* * * * *

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur de 31 065 674 € avec les restes à réaliser :

	BP 2025
Résultat d'investissement reporté	8 791 843 €
Amortissements et opérations d'ordre	1 684 000 €
Emprunts	4 185 134 €
Opérations d'investissement	15 512 832 €
Opérations pour compte de tiers (PIG Habitat, OPAH CDV)	112 300 €
Subventions d'équipements versées (fonds de concours…)	779 565 €
TOTAL	**31 065 674 €**

Les opérations réelles représentent 16,4 M€, avec notamment :

22033 STADE SAYER THAON ETUDE ET TVX MISE AUX NORMES	2 060 313,69
20176 FORTERESSE CHATEL RENOVATION GALERIES	1 979 998,09
164 PLUVIAL	1 214 731,10
21008 CRECHE PREMIERS PAS EXTENSION CRECHE	880 500,22
23145 RENOVATION FACULTE DE DROIT	721 704,19
20078 G CREUSE MISE EN ACCESSIBILITE	520 000,00
25100 VOIRIE GIRATOIRE ZAC GOLBEY RD166	450 000,00
24003 BMI REMPLACEMENT GROUPE FROID	423 479,04
22056 DEMOLITION ANCIEN HOPITAL	395 224,61
23143 PANNEAUX SOLAIRES PORT D'EPINAL LEEA	319 900,74
24158 OMBRIERE BASE DE LOISIR CHAPELLE AUX BOIS	317 364,00
25077 MODIFICATION CHAUFFERIES RCU	300 000,00
24042 DDL THAON SANITAIRES ET POSTE DE SECOURS	283 536,00
131 VOIRIE GOLBEY	250 000,00
20038 STADE UXEGNEY VESTIAIRES	250 000,00
25076 GYMNASE BARRES CHARMES LEEA ET ACCESSIBILITE	220 000,00
23098 BMI TOITURE	200 000,00
18157 AIDE ECONOMIQUE	192 161,50
24141 GYMNASE ZALAFFI CHATEL RENOVATION ENERGETIQUE	190 000,00
22015 OPAH CV AIDE DIRECTE CAE	187 300,00
162 MICRO FOLIE ITINERANTE	181 372,46
23114 VOIRIE EPINAL REQUALIFICATION AVENUE DUTAC	170 700,00
23071 BOUZEY SITE DES BRULEES RENOVATION AIRE DE JEUX	162 480,80
25079 STADE CHAUMOUSEY TRUSEY TRAVAUX LEEA	150 000,00
168 CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE A GOLBEY	109 382,44
24077 DST AMENAGEMENT NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE UXEGNEY	107 137,07
25070 AIRE DE CAMPING CAR GIRANCOURT CONTRAT CANAL	100 000,00

* * * * *

Il vous est ainsi proposé :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du Budget Principal selon les équilibres budgétaires suivants :

- Voté par chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres opérations d'équipement,
- Voté par chapitres pour la section de fonctionnement,
- Avec reprise des résultats et des restes à réaliser, après le vote du CFU de 2024 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	31 065 674,69 €	98 352 165 €
Recettes	31 065 674,69 €	98 352 165 €

DE PRECISER que les dépenses relatives au compte « 6232 » sont toutes des dépenses liées à l'organisation de manifestations à caractère artistique, culturel, sportif, touristique (feux d'artifices, spectacles…) et relatives à la petite enfance (goûters, évènements avec les familles, spectacles…).

D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.